

Risque légionelle - Formation initiale des personnels de maintenance - Niveau 2

Ref. **TAR2 02-2**
Durée : 1.0 jour(s) / 7.0 heures

Répondre à l'obligation de former toute personne intervenant sur ce type d'installation

Pré-requis :

Connaissances du risque légionelle
Avoir suivi la formation TAR1 01-1

Personnes concernées :

Toute personne susceptible d'intervenir sur les installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air.
Technicien de maintenance
Toute personne réalisant les opérations d'entretien annuel (vidange, nettoyage et désinfection)

Objectifs :

Répondre à l'exigence de l'article 23 de l'Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux installations de refroidissement par dispersion d'eau.

Programme :

- La réglementation relative aux ICPE - la rubrique 2921
- Les pathologies et problématiques liées aux installations
- Le plan d'entretien
- La stratégie de traitement
- Le plan de surveillance
- Le carnet de suivi

Démarche pédagogique :

Exposés théoriques illustrés par des études de cas concrets tirés de nos retours d'expérience
12 participants au maximum
La formation est animée par un formateur :
- disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas
- justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné

Evaluation et validation :

A l'issue du contrôle continu assuré par le formateur tout au long de la formation, délivrance d'une attestation de formation conformément à l'exigence de l'article 23 de l'Arrêté du 14 décembre 2013